



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



Saint-Rémi



La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 12 mai 2022. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible sur le site Internet de l'école ainsi que la version intégrale www.ecolecsmb.com/saintremi.

Directrice d'école : Brigitte Cool

Directrice adjointe : Nancy Bourgeois

Actions réalisées dans le cadre de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

1. Activités de prévention de la violence et de l'intimidation animées par les enseignantes, les TES, l'agente de réadaptation et les partenaires externes :

- Ateliers de Vivre-ensemble (de la maternelle à la 6^e année)
- Suivis et modelages auprès des élèves ayant reçu plusieurs fiches de manquement
- Groupes d'habiletés sociales pour les élèves ciblés, ateliers de cyberintimidation, animation sur les entraves aux dialogues, la discrimination, l'homophobie et les stéréotypes sexuels, la transphobie, l'intimidation et la violence verbale
- Le consentement (6^e année)
- Pièce de théâtre *C'est pas de ma faute*

2. Travail avec le comité Code de vie :

- Valorisation des bons comportements (Mme Soleil)
- Échanges avec le personnel sur les mesures d'encadrement et l'intervention à 100% à l'école
- Diffusion du Code de vie (ajout de support visuel)
- Activités en lien avec le code de vie : rassemblements, capsules vidéos, affiches
- Participation de membres de différents corps d'emploi au comité Code de vie

3. Autres actions posées

- Aménagement des aires de jeux lors des récréations et des dîners
- Enseignement et propositions de jeux pour récréations organisées
- Zones de jeux assignées par niveau
- Stabilité du personnel auprès des groupes lors de la surveillance aux récréations
- Présence du local des TES
- Partenariat avec l'agent de police sociocommunautaire
- Rencontres et suivis avec les directions
- Enseignements des comportements ciblés
- Installation d'une boîte aux lettres dédiée pour des messages reliés à la violence et à l'intimidation
- Aide-mémoires des zones de surveillance et des règles de la cour disponibles pour les suppléants
- Révision du protocole-école du plan de lutte

Impacts de nos actions :

- Les actions préventives et constantes faites par le personnel sont plus nombreuses.
- En utilisant un langage commun, le personnel de l'école peut davantage faire comprendre aux élèves l'impact de leurs gestes et paroles.
- Diminution du nombre de fiches de manquement avec violence
- Augmentation du sentiment de sécurité vécu à l'école par les élèves.

Actions à prévoir pour 2022-2023:

1. S'assurer de la cohérence entre le projet éducatif et le plan de lutte.
2. Maintenir les activités de prévention.
3. Maintenir le suivi du service TES.
4. Diffuser le Code de vie.
5. Afficher les comportements attendus dans les différents secteurs de la cour d'école.
6. Enseigner les comportements attendus aux élèves.
7. Sensibiliser l'équipe sur la surveillance bienveillante et active.
8. Offrir des ateliers d'habiletés sociales en début d'année scolaire.
9. Passation du questionnaire maison Sécurité à l'école auprès des élèves du 3^e cycle

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants s'épanouissent dans un climat sain et sécuritaire.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).